

JPL -> BD

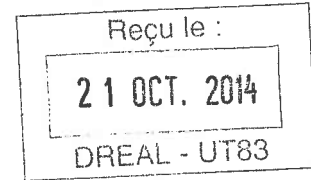
+



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAR

27/10/2014
A-1284-2014-UT83



Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Toulon, le 29 septembre 2014

UNITE TERRITORIALE DU VAR
224, avenue de l'Infanterie de Marine
BP 50520
83041 - TOULON Cédex 9

L'Inspecteur de l'Environnement

à

Monsieur le Directeur
de la Société SAPA PROFILES
Site Anodisation-fonderie
Z.I. Camp Dessert Nord
83488 - PUGET-SUR-ARGENS

Nos réf. : D-0720-2014-UT83
GIDIC : 64 0243 - P1
Affaire suivie par : Subdivision de Toulon 2
Tél.04 94 08 66 00 - Fax : 04 94 08 66 10
SPR-1319

Objet : Lettre de conclusion.

Analyse des résultats du contrôle inopiné « recherche de légionelles » réalisé le 28 /08/2014.

Monsieur le Directeur,

Votre établissement a fait l'objet d'un contrôle inopiné le 28 août 2014.

Ce contrôle était axé autour des points particuliers suivants :

-Prélèvement d'eau pour recherche de légionelles. sur votre installation de refroidissement par dispersion d'eau dans un flux d'air (I.R.D.E.F.A.).

Suite à ce contrôle, aucun écart à la réglementation ni aucune remarque ne vous ont été notifiés par l'Inspecteur des installations classées.

Au terme de cet échange, je vous prie de bien vouloir prendre connaissance des conclusions de l'inspection suite à ce contrôle :

Écarts à la réglementation relevés :

- aucun écart à la réglementation n'a été relevé.

.../...

Remarques particulières relevées:

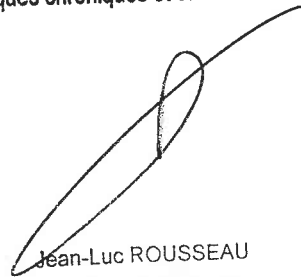
- aucune remarque n'a été formulée.

Sauf réserve de votre part motivée par des considérations prévues par la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et des articles L.110-1 4, L.124-1, L.125-1, L.125-2, L.125-4 et L.521-7 du code de l'environnement, ce courrier sera publié sur le site Internet de la DREAL PACA.

Restant à votre écoute pour toute observation complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Directrice et par délégation,

Le Chef de l'Unité
Risques chroniques et sanitaires



Jean-Luc ROUSSEAU
Ingénieur divisionnaire
de l'industrie et des mines

